

# JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



## Point sur la situation au CHSLD MARGUERITE-ROCHELEAU au 30 décembre 2020

### Développements récents

Un nouveau résident en isolement dans la zone dédiée aux nouvelles admissions, a reçu un diagnostic positif à la COVID-19. La situation a rapidement été prise en charge en collaboration avec les autorités de la santé publique. Le transfert du résident a été organisé ce jour.

Nous continuons d'effectuer une surveillance quotidienne des résidents, de maintenir rigoureusement et d'ajuster les mesures en place pour assurer la sécurité de tous et éviter une transmission éventuelle.

**\*ATTENTION** : de nouvelles consignes sont applicables du 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021. Pour cette intervalle, merci de vous référer aux publications déjà émises.

### Directives applicables pour le niveau de palier d'alerte 4 - ROUGE

#### Personnes proches aidantes qui apportent une aide ou un soutien significatif

##### Visites humanitaires

À l'intérieur du milieu dans la chambre	Permis *Maximum 1 personne à la fois pour un maximum de 2 personnes par période de 24 heures <b>*2020-12-17 au 2021-01-11 = Maximum 1 personne par période de 24h</b>
À l'intérieur du milieu dans la chambre	Permis Maximum 1 personne à la fois pour un maximum de 2 personnes par période de 24 heures
À l'intérieur du milieu dans les espaces communs (salon, salle à manger, etc.)	Non permis
Sur le terrain du milieu de vie	Permis *Maximum 1 personne à la fois en respectant la distanciation physique de 2 mètres
Visiteurs	<b>Non permis</b>

<sup>1</sup> NOTE IMPORTANTE : Le calcul des cas positifs est cumulatif pour la 2<sup>e</sup> vague. Il inclut le nombre de décès et le nombre de résidents rétablis. Les cas chez nos employés sont calculés à part, mais de la même façon que pour les résidents.

## Directives applicables pour le niveau de palier d'alerte 4 – ROUGE (suite)

<p><b>Autres personnes provenant de l'externe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de coiffure</li> <li>• Professionnels hors établissements (dentistes, orthésistes, podologue, etc.)</li> <li>• Personnel de l'externe pour des activités de loisirs (récréologie, musicothérapie, zoothérapie, chansonnier, etc.)</li> <li>• Personnel engagé par le résident ou les proches (ex : dame de compagnie)</li> <li>• Bénévoles</li> <li>• Travailleurs pour la construction, la rénovation ou la réparation</li> <li>• Nettoyage des vêtements des résidents par les familles</li> </ul>	<p><b><u>Non permis</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel de la santé et des services sociaux de l'établissement en RI</li> <li>• Membres des comités des résidents (CHSLD)</li> <li>• Livraison pour les résidents (nourriture, achats) et biens apportés par les familles</li> </ul>	<p>Permis</p> <p>Permis</p> <p>Permis avec mécanisme sécuritaire pour la livraison (<u>voir les détails à la page suivante</u>)</p>
<p><b>Professionnels réguliers de l'équipe interdisciplinaire</b> (physiothérapeute, travailleuse sociale, nutritionniste, éducatrice spécialisée)</p>	<p>Permis</p>

### Que faites-vous pour que le CHSLD soit aussi sécuritaire que possible?

Depuis le début de la pandémie, nous avons appliqué toutes les mesures sanitaires préconisées par le MSSS et l'Institut national de santé publique et même davantage. Également, nous nous ajustons continuellement aux mesures spécifiques à nos établissements.

### Livraison pour les résidents

Les livraisons de nourriture ou de biens sont permises sous certaines conditions. Tout contenant et emballage doivent être désinfectés soigneusement à l'arrivée ou mis en confinement pendant 72 heures.

Nous vous demandons, avant de venir, d'appeler la réceptionniste (en CHSLD) ou la coordonnatrice (en RI) entre 8h30 à 12h et de 13h et 16h du lundi au vendredi, pour vous assurer **d'avoir un rendez-vous** pour éviter les rassemblements. Une personne à la fois pourra entrer et venir faire le dépôt des objets apportés selon les modalités de l'établissement.

### Rencontre virtuelle avec les résidents

Pour les personnes qui ne sont pas proches aidantes, vous pouvez communiquer avec votre proche de la même façon que lors de la première vague, soit en communiquant avec [loisirs.sthubert@groupeasantarbec.com](mailto:loisirs.sthubert@groupeasantarbec.com) pour fixer un rendez-vous, selon la condition de santé du résident. Prendre note que chaque appel sera d'une durée maximale de 15 minutes.

## **Ligne info-familles**

La ligne info-familles est **en fonction du lundi au vendredi de 9 h à 17 h : 514 820-7303**. C'est la façon la plus facile de nous joindre pour que nous puissions répondre rapidement à vos questions.

Il est important de noter que les personnes qui répondront à vos appels n'auront pas nécessairement les réponses à toutes vos questions, mais elles s'assureront que quelqu'un puisse vous rappeler plus rapidement que si vous laissiez un message dans une boîte vocale de l'établissement.

## **Merci pour votre soutien**

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici. Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension en ces temps difficiles.

**Prendre note que le communiqué sera mis à jour seulement si la situation change et vous en recevrez une copie à ce moment par courriel et il sera publié sur notre page Facebook et notre site Web.**